



Le 4 décembre 2007

### Vente par l'Etat de 2.5% du capital d'EDF

Il y a six ans à peine, le 2 décembre 2001, la multinationale de l'électricité ENRON s'est déclarée en faillite ; le cours de l'action a chuté de 90 dollars à 1 dollar en quelques mois. Environ 5 000 salariés sont alors immédiatement licenciés, tandis que des centaines de milliers de petits épargnants qui avaient confié leurs fonds de pension à Enron (environ les deux tiers des actifs boursiers de la firme étaient détenus par des fonds de pension ou des fonds de mutuelle) perdent l'essentiel de leur capital-retraite, car celui-ci était constitué principalement de parts dans l'entreprise.

Six ans plus tard, en confiant aux mêmes forces l'avenir énergétique de la France, c'est sur cette même voie que, étape après étape, l'on cherche à entraîner le système électrique et gazier français. Le 9 août 2004, le Ministre des Finances de l'époque, Nicolas Sarkozy, faisait adopter par la loi le changement de statut des établissements publics EDF et GDF, et autorisait ainsi une ouverture de leur capital, qu'il présentait alors comme un moyen indispensable de donner aux entreprises publiques les moyens financiers indispensables à leur développement. Trois ans plus tard, l'adoption de cette mesure fait que Gaz de France est en cours d'absorption par Suez et de privatisation intégrale.

D. de Villepin, avec l'appui de N. Sarkozy avait en effet fait modifier à l'automne 2006 les dispositions de la loi votée à peine deux années plus tôt pour faire sauter le verrou des 70% de participation que devait conserver l'Etat et permettre l'opération de Suez.

Aujourd'hui, N. Sarkozy se sert et, quelques jours après que le Gouvernement ait prélevé un acompte d'un milliard d'euros sur les dividendes d'EDF et quelques semaines après que l'Etat ait concédé aux Français les plus riches 15 milliards d'euros d'allègements fiscaux, il vend 2.5% du capital d'EDF pour récupérer 3.7 milliards d'Euros.

Les Electriciens et Gaziers l'ont appris en regardant la télévision et, en l'espace de vingt-quatre heures, le lendemain le cours de l'action dégringolait et cinq milliards de capitalisation boursière d'EDF s'évanouissaient aussi ! La loi de la corbeille se substitue ainsi progressivement au service public de l'énergie, dans un fatras législatif mouvant et instable, à un point tel qu'il rend nécessaire dans un climat de confusion indescriptible l'adoption de lois rectificatives incessantes, de nouvelles régulations/dérégulations à des échéances toujours plus rapprochées pour tenter de corriger les incohérences des mesures précédentes. Cela ne fait que refléter la fragilité, les incertitudes d'ensemble du système en cours de mise en place aux dépens de l'édifice EDF-GDF, issu de 1946, qui avait fait les preuves de sa solidité et de sa capacité à répondre aux différents problèmes énergétiques rencontrés depuis en toutes circonstances, à la plus grande satisfaction des Français. Le monde change, certes, comme il l'a toujours fait, mais la loi de la corbeille contre laquelle la France avait protégé son système énergétique avec succès, en créant les établissements publics associés EDF-GDF, conduit toujours aux mêmes résultats, inadaptés aux caractéristiques économiques du système énergétique. La sécurité d'approvisionnement énergétique, la lutte contre l'effet de serre, la capacité à réaliser les investissements lourds indispensables, la sécurité d'installations très sophistiquées technologiquement, comme les installations nucléaires ou celles de gaz naturel liquéfié, doivent-elles répondre aux besoins spécifiques des institutions financières, du *private equity* et des *hedge funds* ? L'histoire des industries de l'énergie en France, celle d'ENRON et consorts aux Etats-Unis plus récemment, le chaos énergétique actuel en Europe qui s'exprime dans une montée extraordinaire des prix, montrent bien où cela mène. **C'est cet enchaînement inexorable, parce qu'on sait où il conduit, qu'il faut refuser.**